

N°2 mars-avril 2017



Trois villages : 20 janvier 2017, le rendu de l'étude de l'AudaB aux élus et acteurs locaux...

Créée en 2000, l'AudaB accompagne les élus dans l'aménagement et le développement de leur territoire. Elle prépare les décisions de ses partenaires sur les dossiers engageant l'avenir. Outil de connaissances, de conseils et d'aide à la décision, elle intervient sur des périmètres très variés, s'étendant du quartier, jusqu'à la métropole en passant par la ville et la communauté de communes.

Rappel du contexte : cette étude réalisée par l'AUDAB (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération du Grand Besançon) à la demande des trois communes, a été motivée par :

- La menace pesant sur nos écoles
- Des projets dans chacune des communes
- Un contexte territorial en pleine évolution

Par des questionnements :

- Quels sont les atouts, faiblesses, opportunités de notre secteur
- Quels sont nos points communs, nos différences
- Quel devenir pour nos communes dans le Grand Besançon

Contexte territorial : jusqu'en 2015, les 3 communes appartenaient au canton d'Audeux, aujourd'hui nous faisons partie du canton 'Besançon 2' regroupant 11 communes et une partie de Besançon. Audeux a perdu son statut de chef-lieu de canton. Au 1er janvier 2017, 15 nouvelles communes rejoignent la CAGB sans changer notre positionnement 'porte d'entrée nord-ouest' de l'agglomération par la D67, la D70 et la D8.

SCOT : le schéma de cohérence territoriale de l'agglomération constitue un projet de territoire pour les 94 communes. Audeux, Chauenne, Noironte ne sont pas positionnés dans l'armature urbaine et économique de la CAGB.

Les documents d'urbanisme : Audeux : révision du POS en PLU en cours, Chauenne : PLU approuvé en 2013, Noironte : carte communale approuvée en 2007.

Le PLH : le programme local de l'habitat adopté en 2013 fixe des objectifs de production de logements sur 25 ans par communes (Audeux 30 ; Chauenne : 60 dont 10 conventionnés ; Noironte : 30).

Le PDU approuvé en 2015, décline 34 actions concernant la mobilité : développement des modes doux, lien entre les aménagements des communes et les arrêts de transports en commun.

Attractivité du secteur ; Accessibilité et desserte : le territoire est bien desservi par les infrastructures de transports RD67 (10 000 véhicules jour), RD70 et RD8 (5 000 véhicules jour) ; des temps d'accès similaires (en véhicule particulier) aux principaux équipements (CHRU, gare TGV, échangeur A36...) ; Les infrastructures entre les trois villages restent en dehors de grands axes ; L'offre de transports collectifs est bonne mais les temps de parcours sont trop importants pour concurrencer la voiture ; la création d'une offre directement

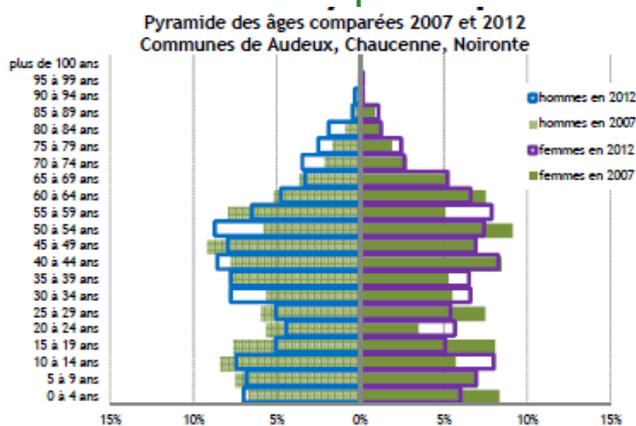
liée au CHRU permettrait un accès direct au tramway ; les modes doux se développent entre les communes et en lien avec le collège de Pouilley-les-Vignes ; la pratique du covoiturage s'observe à l'intersection de la RD67 et RD70, à Audeux et sur le parking de Super U à Pouilley-les-Vignes

Dynamique démographiques et résidentielles :

Il est constaté une forte évolution des personnes seules : +18,4% entre 2007 et 2012 ; +6,7% de couples dont les enfants ont quittés le logement ; -6,9% des couples avec enfants ; une dynamique démographique qui ralentit ; un phénomène de vieillissement qui progresse.

Structure économique : pas de zone d'activité spécifique, les établissements sont répartis au sein des villages à l'exception des exploitations agricoles et de la fromagerie de Noironte. Le nombre d'emploi le plus important est généré par la fromagerie (80 emplois).

Services et équipements : présence de commerces ambulants, halte-garderie, maison des assistantes maternelles à Chemaudin, terrains de sport, salles polyvalentes, bibliothèques. Des équipements de proximité : professionnels de santé à Recologne, Pouilley-les-Vignes, Emagny. Des coopérations existantes : RPI, association de parents d'élèves, EMICA.



Dans ce numéro :

Trois communes : 20 janvier 2017, le rendu de l'étude de l'AudaB aux élus et acteurs locaux...

Vie des communes et manifestations... 2,3,4

Comité de rédaction :

Jean-Luc Guillaume,
avec le concours de

Nicole Jary

Laurence Gauthier

Le rendu de l'Audab suite...

Effectifs scolaires : évolutions et perspectives :

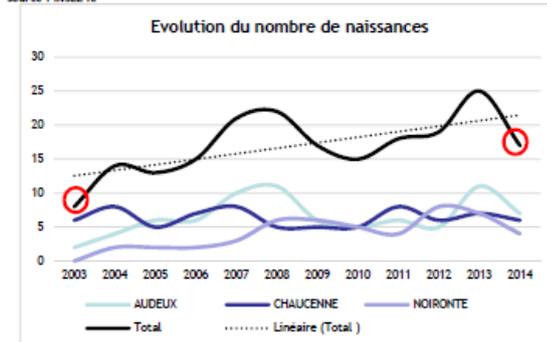
Projet de développement des communes : + 120 logements à horizon 2035 (donnée retenue pour estimer les scénarios). Les estimatifs de population future sont donc établis sur la base des 30 logements prévu au PLH.

Rappels sur la démographie : Il est constaté une forte évolution des personnes seules : +18,4% entre 2007 et 2012; +6,7% de couples dont les enfants ont quittés le logement; -6,9% des couples avec enfants; des naissances qui fluctuent.

Evolution des effectifs scolaires :

Entre 2009-2014 la moyenne annuelle est d'environ 19 naissances. Les effectifs à la rentrée 2016 ont été de 133 élèves (52 en maternelle et 81 en élémentaire).

source : INSEE RP



Sur la période 2011-2015, l'effectif scolaire est stable entre la petite section de maternelle et le CM2, avec des mouvements à la hausse ou à la baisse des effectifs par classe.

Parc immobilier et impact sur les effectifs :

-Intérêt du parc locatif : la progression de 8% du parc locatif depuis 2007, semble être en corrélation avec les effectifs scolaires.

-Logements neufs : en moyenne, chaque année, entre 2000 et 2013, 12 logements ont été achevés dans l'ensemble des trois communes.

-Transactions immobilières et foncières : entre 2010 et 2014, 59 transactions immobilières ont été recensées (48 ventes de maison et 11 appartements). Les ventes de maison concernent pour 40% des logements de 5 pièces et plus.

Tendance au fil de l'eau : un scénario a été réalisé sans perspective d'évolution du parc immobilier, la tendance des effectifs serait à la baisse passant de 132 à 129 en 2025.

Hypothèses de travail pour déterminer une "masse critique" de logements à produire : ce scénario reproduit les dynamiques observables : nombre moyen de naissances par an et TAP stables (Taux de passage stable : tous les des élèves inscrits l'année n -1 changent de niveau à l'année n), **statistiquement un nouveau logement apporte 0,74 enfant.**

Scénarios 135 et 145 enfants scolarisés entre 2017-2020 : le nombre de nouveaux logements (propriété ou locatif) pour obtenir 135 élèves doit être de 5 par an et de 11 pour 145 élèves. Entre 2020 et 2035 dans les 2 cas avec une production de 7 logements par an on pourrait atteindre 195 élèves. Compte tenu de la taille des communes l'AudaB rappelle que les risques de biais et d'erreurs statistiques ne doivent pas être négligés.

Recommandations et pistes :

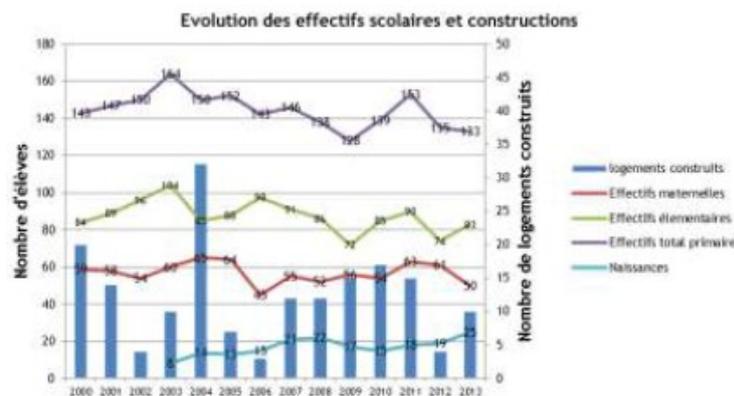
-Chaucenne : le potentiel de logements conventionnés à produire résulte de la démarche impulsée par le PLU récent et son volume global est plus important que les deux autres communes. La commune doit partager son projet avec les aménageurs et s'est rapprochée des bailleurs locaux.

-Audeux : permis d'aménager + PLU en réflexion avec un accompagnement du Grand Besançon.

-Noironte : pas de démarche de planification, mais la carte communale permet la réalisation de quelques constructions.

Le développement à court terme est un impératif pour la survie de nos écoles. Les trois communes doivent faire le bilan et organiser un suivi régulier des opérations à venir et partager les projets d'habitats. Dans cette optique une première réunion entre les trois communes est prévue début mars, avec l'objectif de mettre en place un suivi du locatif privé et communal, des maisons, appartements, terrains disponibles à la vente, des projets de lotissement et création de logements sociaux. Ce suivi devra permettre d'anticiper l'impact sur les effectifs scolaires.

Le maintien du RPI, avec une école dans chaque village semble aujourd'hui compromis : lors d'une rencontre récente avec le SIVOM et les Maires de trois villages l'inspectrice d'académie nous rappelle le besoin de passer à une école intercommunale avec un établissement regroupant toutes les classes. Des travaux d'accessibilité et de rénovation étant nécessaires dans chaque village, la réflexion devra se faire rapidement. Il est rappelé également que l'effectif de la prochaine rentrée devra être au moins de 135 élèves pour éviter la suppression d'une classe (132 à la dernière rentrée). La mobilisation de tous est donc primordiale : les parents d'élèves ne souhaitant pas l'éclatement de nos classes, les communes qui œuvrent ensemble pour trouver des solutions pérennes. Dossier à suivre.



Vie des communes et manifestations...

- Assemblée générale Asunoès le 8 mars à Chauenne



Toute personne intéressée peut venir à titre d'information et sans engagement : 20h30 salle de la convivialité de la mairie.

- Loto Asunoès le 18 mars à Chauenne :

Ouverture des portes : 17h30; début des parties : 18h; restauration sur place : sandwiches, tartes salées, pâtisseries buvette; lots : trampoline de jardin, tablettes numériques, GPS, enceinte nomade, appareils électroménagers...

Le tout au profit de la scolarisation des enfants sourds et démunis du Bénin, plus de renseignements sur le site de l'association : <http://asunoès-france.monsite-orange.fr/>

Noironte : assemblée générale du Comité des fêtes le 17 mars 2017 à 20h30 salle de la mairie

'St Patrick Day' le samedi 25 mars à Chauenne

le Comité des fêtes propose de fêter la St Patrick le samedi 25 mars 2017 à 20h00 au Centre de vie.

Collation Irlandaise avec animation musicale. Apéritif offert. Soupe de pois cassés - carbonnade flamande (bœuf mijoté avec une sauce à la bière) - pomme de terre - salade - fromage - Apple strudel - café. 18 € pour les adultes - 10 € pour les enfants de 4 à 10 ans. Boissons non comprises (bières irlandaises ou autres, jus de fruits, coca etc..)

Inscription avant le 15 mars 2017. Contact 03 81 55 42 65

Comité des Fêtes
25170 AUDEUX

Soirée Paëlla
Déguisements autorisés !

**SAMEDI 8 AVRIL 2017 ~ 19H
MAISON POUR TOUS AUDEUX**

MENU

Sangria
Paëlla
(Poulet - Chorizo - Fruits De Mer)
Fromages
Pâtisseries Maisons
Café ~ Thé ou Tisane

Sangria et Paëlla élaborées par:
Rachael BAZIN
Traiteur Cuisine Fusion
7 Rue du Parc
25170 NOIRONTE

Date limite d'inscription avec règlement : **Lundi 3 Avril 2017**
Adresse de Mme FALLOT Patricia ~ 10 Rue de La Mairie ~ 25170 AUDEUX ~ Tél. : 06 75 16 05 45

M. ou Mme :

Téléphone : ____ / ____ / ____ ou ____ / ____ / ____

Nbre d'Adultes : X 17 € =

Nbre d'Enfants de - de 12 ans : X 8 € =

TOTAL = _____

Noironte : réouverture de la bibliothèque à partir du 6 mars 2017, les 1er et 3ème lundi du mois de 17 h 30 à 18 h 30. Contact Jocelyne Schick.



Chasses aux œufs :

- Pour les enfants d'Audeux (3-10 ans), le 8 avril 2017 rendez-vous à 11 h au lavoir.

- Pour les enfants de Chauenne jusqu'à 10 ans, le lundi 17 avril

2017, rendez-vous à 11 h au centre de vie.

- Pour les enfants de Noironte (0-10 ans), le lundi 17 avril 2017, rendez-vous à 11 h place du Jadi.

Rallye touristique de voitures anciennes : '20ème nuit franc comtoise' le samedi 29 avril 2017

Pour la première étape Rougemont – Arc et Senans, le rallye passera à Noironte à 16h25, Audeux 16h30 puis Mazerolles 16h35 (horaire approximatif de la 1ère voiture).

Concert de la Clé des Chants : samedi 6 mai à 20 h 30 église de Bonnay, participation libre.

Nettoyage de printemps le 6 mai à Chauenne

le Comité des fêtes invite petits et grands pour une opération propreté. Rendez-vous à 14h au Centre de vie. Se munir de gants.

Marché aux fleurs à Noironte le 6 mai

Vente de plants de fleurs et légumes de 9h30 à 17h place de la mairie. Cette manifestation organisée par le Comité des fêtes permet le fleurissement du village.



Vide grenier de l'APE à Audeux le dimanche 7 mai 2017

Les habitants des trois villages peuvent réserver un emplacement pour vendre les objets qui encombrant du sous-sol au grenier. 2 € le ml pour les résidents, 3 € le ml pour les extérieurs. Pour tous c'est l'occasion de faire des affaires et de profiter de la buvette et de la restauration.

Réservations : ape.les3villages@gmail.com ou tél. 0786125827
Cette manifestation très fréquentée est une des ressources principale pour nos écoles.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

23 AVRIL - 7 MAI 2017

Cette année, tous les électeurs reçoivent une nouvelle carte, si vous ne l'avez pas reçue et que vous êtes inscrits sur les listes électorales ou que vous constatez une erreur, veuillez contacter rapidement votre mairie.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 19 h. Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune ou sur la même liste consulaire que lui. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires. La personne qui donne procuration (le mandant) désigne librement la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant. Le jour du scrutin, le mandataire doit détenir une seule procuration établie en France. Il peut recevoir 2 procurations maximum si au moins l'une de ces procurations a été établie à l'étranger. Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants : carte d'identité, passeport, permis de conduire (documents en cours de validité).

Dates à retenir...

- 19 mai 2017 : fête des voisins à Audeux
- 20 et 21 mai 2017 : Fête patronale d'Audeux parking de la Maison pour tous
- 21 mai 2017 : fleurissement du village à Chauenne
- 4 juin 2017 : vide grenier à Chauenne et exposition
- 4 juin 2017 : marche gourmande avec le Club des Anciens Audeux Noironte.
- Dimanche 18 juin 2017 : le Comité de fêtes d'Audeux projette un voyage touristique et repas en Franche-Comté en autocar ou covoiturage.

Création d'entreprise à Audeux

Sébastien Binda a créé la société SBVO en juin 2016, il s'agit d'un commerce de véhicules automobiles.
Contact : SBVO - 43, Lotissement le Val des Hauts Prés Audeux 25170 tél. 06 23 02 33 08. Bonne réussite à cette entreprise.

Les habitants des trois villages ont du talent !

Lors du vide-grenier à Chauenne (4 juin 2017) l'exposition "les chaucennois ont du talent" devient "les habitants des trois villages ont du talent". Photo, peinture, poterie, sculpture, bande dessinée, poésie et autres arts sont à l'honneur. Depuis 7 ans des chaucennois de tout âge ont enchanté nos yeux avec de magnifiques clichés et œuvres en tout genre. L'expo s'étoffe avec la participation des trois villages, le club peinture de Noironte sera présent et nous espérons découvrir de nombreux talents cachés. Cette expo est humble et souhaite juste montrer ce que chacun fait dans son coin, le regard des autres et le partage sont d'agréables moments à vivre, même et surtout si l'on n'est pas sûr de son talent. Alors à vos pinceaux, appareils photos ou crayons, chacun pourra, sur le thème de son choix, présenter ses œuvres. *Renseignements au 03 81 55 08 30.*



Epizootie d'Influenza Aviaire...

Malgré tous les moyens mis en œuvre pour juguler l'épizootie d'Influenza Aviaire dans le Sud-ouest, la propagation du virus se poursuit.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que les oiseaux migrateurs ont entamé leur retour depuis les pays du sud et sont de potentiels vecteurs de la maladie. Ainsi au cours des quinze derniers jours, 16 cas sur des oiseaux sauvages ont été confirmés dans l'est de la France, 15 dans l'Ain et 1 dans les Vosges.

Il est donc plus que jamais important de veiller à ce que les détenteurs de basse cour respectent les mesures obligatoires de claustration de leurs animaux (mise permanente sous abri afin de limiter les contacts avec la faune sauvage et protection des aliments et de l'eau de boisson).

Depuis le 6 décembre 2016, sont obligatoires dans toute basse-cour de France métropolitaine :

- le confinement ou la pose de filets permettant d'empêcher tout contact avec les oiseaux sauvages,
- la surveillance quotidienne de la bonne santé des volailles par les détenteurs de basses-cours.

Par ailleurs, une application stricte des mesures basiques de biosécurité des basses-cours, qui sont en vigueur dans toute la France depuis le 1^{er} juillet 2016, reste plus que jamais de mise. Il convient notamment :

- ❖ d'empêcher tout contact entre les volailles de basse-cour et des oiseaux sauvages ou des volailles d'élevage professionnel ;
- ❖ d'empêcher l'accès des oiseaux sauvages aux stocks d'aliments et de litière neuve destinés aux volailles ;
- ❖ d'empêcher l'accès des oiseaux sauvages aux points d'alimentation et d'abreuvement des volailles ;
- ❖ de limiter l'accès de la basse-cour aux seules personnes indispensables à son entretien ;
- ❖ de ne jamais pénétrer dans une basse-cour après une promenade dans la nature, notamment à proximité d'étangs, sans avoir préalablement changé ou nettoyé et désinfecté ses bottes ou chaussures ;
- ❖ de protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination, sans contact possible avec des cadavres ;
- ❖ de nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisés pour la basse cour, mais en aucun cas avec des eaux de surface (mare, ruisseau, pluie...).